

Editorial

0,9 kg/jour/habitant : c'est la production de déchets ménagers dans notre commune.

Savoir comment les 6200 tonnes annuelles de déchets sont traitées, et à quel coût, c'est d'une certaine manière estimer la volonté de notre commune de participer activement à la protection de l'environnement.

Absence d'informations, absence de projet: dans ce domaine comme dans bien d'autres la "politique" de la Municipalité se limite au désir de "faire comme les autres", sans hâte, attendant de pouvoir disposer des résultats des expériences menées ailleurs pour suivre le mouvement. Il ne faut donc pas s'attendre ici à des initiatives de grande ampleur, impliquant plusieurs communes, comparables à la "poubelle bleue" expérimentée dans la communauté urbaine de Dunkerque. Le style n'est pas non plus à la mobilisation de la population, telle que l'a organisée la Municipalité d'Antony avec son opération Kangourou de récupération des médicaments, des aérosols et des piles.

En fait, si l'on en croit les résultats très satisfaisants de la collecte sélective

du verre à Bourg-la-Reine, tout se passe comme si nos concitoyens étaient d'emblée prêts à participer activement à un tri soigneux des déchets, seul moyen de parvenir à un recyclage efficace. Raison de plus pour leur faire confiance, et se préoccuper sans plus tarder de la collecte sélective:

- des cartons,
- du plastique,
- de l'aluminium,

en profitant de la nouvelle législation (lois et décrets de 1992) sur la reprise des emballages et la collecte sélective des déchets ménagers.

La masse des déchets d'emballages rejetés par habitant et par an serait un indicateur de niveau de vie des habitants d'un pays: 180 kg en France, mais 250 kg aux Etats-Unis, et seulement 5 kg dans les pays en voie de développement, tant que les pays "civilisés" ne leur donneront pas les mauvaises habitudes de gaspillage.



Le traitement des déchets ménagers

L'augmentation de la production d'ordures ménagères a été, en France, de plus de 60% en 30 ans. Actuellement, sur un total de 580 millions de tonnes de déchets, on en est à 30 Mt de déchets ménagers dont 20,5 d'ordures ménagères au sens strict, soit 1 kg/jour et par personne (1,25 en Ile-de-France). D'où le manque de place pour les décharges, la pollution de l'air, du sol et des nappes phréatiques.

La récupération et le recyclage des déchets de toutes catégories représentent actuellement 30% de nos approvisionnements en matières premières non énergétiques, c'est le premier gisement minier français. La généralisation de la collecte sélective et du traitement des déchets ménagers est de nature à améliorer ce résultat.

De nouvelles obligations: les textes de 1992.

Le décret du 1er Avril 1992 fait obligation aux fabricants de produits conditionnés soit de pourvoir eux-mêmes à la reprise des emballages de leurs produits soit d'apporter leur contribution à un organisme agréé (ECOEMBALLAGE) chargé de favoriser la collecte sélective et le tri par les communes. On estime qu'en trois ans on pourrait augmenter de 50% le tonnage des déchets d'emballage recyclés.

La loi du 13 Juillet 1992 dispose qu'à partir du 1er Juillet 2001 seuls les déchets "ultimes" pourront être stockés. On appelle ainsi les déchets qui ne sont plus susceptibles, dans les conditions techniques et économiques actuelles, d'être traités par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant. Des plans départementaux et régionaux vont être mis en place pour la réalisation de ces objectifs.

La situation actuelle à Bourg-la-Reine.

Après avoir rencontré M. Maurel, adjoint au Maire pour l'environnement, M. Malterre Directeur des Services Techniques, M. Montjaret



Le traitement... (suite de la page 1)

de la même direction, nous pouvons résumer ainsi la situation :

➔ un arrêté municipal d'il y a environ 10 ans fixe la réglementation ; notamment les immeubles de plus de 10 logements doivent être équipés de poubelles normalisées...

➔ le budget relatif aux ordures ménagères est de 5 millions de francs en 1993, soit 5,3 % du budget de fonctionnement de la commune.

➔ le poids des ordures ménagères enlevées annuellement a été de 6200 tonnes, soit 0,9 kg/jour/habitant ce qui est en dessous de la moyenne de l'Ile-de-France (1,2) et même de la France entière (1,0).

➔ le coût du ramassage est de 2,26 millions de francs, soit 365 F/tonne, ce qui est tout à fait raisonnable. Les opérations sont sous-traitées à la société *Nicollin* depuis le 1er Janvier 1992, à la suite d'un appel d'offres. Le changement de contracteur a permis une amélioration du service pour un moindre coût : 2 bennes au lieu de 3, ramassage 6 jours sur 7 y compris les jours fériés (en principe), enlèvement des encombrants une fois par mois.

➔ l'économie réalisée par le changement de sous-traitant a permis de faire porter l'effort sur le nettoyage des voies publiques, sans augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Un contrat a ainsi été passé avec la société *GSF* pour un montant de 1,2 M de francs par an.

➔ les services municipaux assurent en régie un service restreint de complément, notamment l'enlèvement des encombrants à la demande, qui sont emmenés à la déchetterie d'Arcueil. Le coût des moyens propres de la commune est de 0,32 million de francs par an.

➔ le traitement des ordures se fait par incinération à Ivry, sous contrat avec le *SIELOM* (syndicat inter-communal des communes des Hauts-de-Seine), auquel adhèrent une vingtaine de communes, et qui est un intermédiaire en rapport avec le *SICTON* (syndicat intercommunal qui regroupe 69 communes de la région, y compris Paris). C'est le *SICTON* qui traite nos ordures par incinération. Le coût de cette opération est de 1,3 million de francs par an, soit 210 F/t.

➔ la collecte sélective du verre se fait au moyen de 14 conteneurs sur 12 sites fixés par la Mairie. L'enlèvement, gratuit pour la commune, est assuré par un organisme indépendant qui verse 5% de la recette à des organismes de recherche médicale choisis par la Mairie. Le rendement du ramassage du verre est en progrès constant. L'an dernier 270 tonnes ont été collectées, soit environ 15 kg/an/hab, ce qui est mieux que la moyenne du département (9,2) et que la moyenne des communes de taille comparable (10,9) et aussi que la moyenne obtenue pour le ratio de 1320 hab/conteneur (12). Cela démontre un incontestable souci de l'environnement de la part des habitants de la commune.

➔ la collecte sélective du papier (jouaux et magazines) se fait depuis le début de Mai au moyen de quatre conteneurs. L'enlèvement est assuré gratuitement par *Nicollin*, qui le livre pour recyclage à Ivry. Le prix du papier s'est effondré

L'équivalent énergétique d'une tonne d'ordures ménagères correspond à 120 litres de fuel ou à 200 kg de charbon.

depuis peu et le coût de la collecte (non connu) est sans doute supérieur au prix de reprise (65 F/t). L'objectif fixé est de 70 à 100 t/an, soit 3,8 à 5,4 kg/hab/an. La moyenne nationale est de 4, mais le rendement moyen observé pour les collectes efficaces est de 12 kg/hab/an.

➔ il existe enfin une collecte des piles électriques usagées chez les photographes et de médicaments chez les pharmaciens. La mairie assure une certaine publicité à ces opérations, sans être directement impliquée.

A quand une véritable politique des déchets ?

La mairie a mis à l'étude des projets de collecte sélective d'autres déchets. La suite est en fait conditionnée par la mise en pratique des textes législatifs de 1992. Le *SIELOM* a fait part à ses adhérents de son intention d'être le partenaire d'*ECOEMBALLAGE* pour le compte des communes. La municipalité n'a pas encore fixé sa position.

Malgré l'intérêt que présentent les réalisations décrites ci-dessus, il reste encore beaucoup à faire à Bourg-la-Reine dans le domaine concerné, aussi bien pour les matières qui ne sont pas encore prises en considération : cartons, plastiques, métaux, produits chimiques (peintures, huiles de vidange...), déchets végétaux... que pour les quantités de certaines matières actuellement traitées, notamment le papier.

L'économie d'un projet de traitement complet des ordures ménagères n'est pas facile à établir : manque de données précises concernant la commune, les coûts de traitement et de valorisation de certains déchets, forte baisse du prix du papier recyclé... On peut cependant avancer quelques chiffres tirés des études de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, sur l'expérience de la Communauté Urbaine de Dunkerque, depuis 1990. Cette opération (*TRISELEC*), concerne la collecte sélective des papiers, cartons, verres, plastiques, métaux. Le coût de la collecte sélective, du tri et du conditionnement s'élève à environ 600 F/t, le produit des ventes des produits recyclés à environ 200 F/t. Le coût final est donc d'environ 400 F/t. Il est évident que ces chiffres ne sont pas brutalement applicables à Bourg-la-Reine, car la C.U.D. comprend environ 220 000 habitants. Cependant si notre commune était intégrée dans un ensemble de cette dimension et de même organisation, le coût du ramassage et traitement serait inférieur à 3 millions de francs (en comptant 0,95 kg/hab/j d'ordures ménagères pour 18 500 habitants), ce qui est de l'ordre des dépenses actuelles pour le ramassage et le traitement (principalement par incinération) : 3,5 MF.

La mise en œuvre de la loi et du décret de 1992 devrait favoriser les changements, notamment la création d'*Ecoemballage*, qui va être l'intermédiaire agréé entre les pouvoirs publics, les conditionneurs-emballeurs, les filières de matériaux et les collectivités locales.

Cet organisme pourra garantir à une collectivité une recette minimale suivant les déchets traités, dans le cadre de "Contrats Programmes de Durée", basés sur des "Plans Programmes de Valorisation"!!!... Suivant les indications de l'ADEME de fin 1992 les recettes minimales pour les plastiques et l'aluminium seraient particulièrement attrayantes (respectivement 1500 et 2500 F/t), de même que pour le

La moitié des emballages en plastique jetés sont en polyéthylène. L'emballage est le principal débouché des matières plastiques : 33 % de la production, dont 70 % pour l'agro-alimentaire.



DU CÔTÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

Au fil des séances ordinaires, le Conseil Municipal aborde, au milieu d'un grand nombre de décisions - indispensables certes mais de détails - des dossiers importants pour l'avenir de Bourg-la-Reine. Ainsi, le 4 mai le projet de tunnel du centre ville a fait l'objet d'une présentation. Le 26 mai, le Conseil s'est prononcé sur le dossier du stationnement dans la ville ainsi que sur les augmentations de tarifs du ramassage scolaire, des études dirigées et des installations sportives.

Le tunnel du centre-ville : un dossier bouclé avec des zones d'ombre

Les possibilités de réaliser un tunnel doublant la nationale 20 dans le centre-ville ont été, pour la première fois,

Dans le Bulletin municipal on retrouve toujours les mêmes associations... mais pas la nôtre. Ostracisme ?

sérieusement analysées. Il faut, c'est clair, féliciter la Municipalité d'avoir poussé ainsi l'étude. Au départ, elle a pris en compte deux positions possibles d'entrée au Sud (avant et après la place de la Résistance) et deux possibilités de sortie au Nord (avant et après la place de la Libération). Elle a aussi retenu différentes hypothèses, variante d'entrée dans l'allée d'honneur à Sceaux, mise à sens unique du Sud au Nord ou à double sens, gabarit normal permettant le passage des poids lourds et gabarit réduit réservés aux véhicules légers. L'étude semble donc objective et complète. Ce n'est peut-être pas si simple... En effet, si certaines hypothèses sont apparues très vite sans intérêt, M. le Maire en a écarté d'autres qui auraient pu mériter un examen plus complet. Ainsi, il a refusé tous les projets de tunnel court (entrée au Nord de la place de la Résistance). Or, plus un tunnel est long, moins il draine de trafic : les projets retenus laisseraient environ 50 % du trafic en surface. Plus un

tunnel est long et plus il est cher. Ces deux raisons pénalisent la rentabilité des projets retenus au regard des critères des administrations qui traiteront le dossier. Il ne faut pas oublier en effet, que si le tunnel est réalisé, l'Etat, la Région et le Département en supporteront l'essentiel du coût. Cette faible rentabilité est un gros risque pris pour un projet qui, à même de ramener des véhicules particuliers vers Paris, est, dès le départ, mal vu des aménageurs régionaux. En outre, sa réalisation

Où en sont les réunions de quartier promises par la mairie ?

aboutira, en étant optimiste, vers 2005 ou 2010... Pour ne pas donner de prétexte à l'Etat d'abandonner le dossier, M. le Maire envisage de ne pas aménager la partie Est du centre ville avant cette date. Il nous faudrait donc vivre avec des immeubles lépreux jusqu'au début des travaux... Cela fait beaucoup de zones d'ombre ! Sommes-nous prêts à vivre dans des conditions désagréables encore 12 à 20 ans pour essayer de faire passer un dossier aussi aléatoire ? Et tous ces arguments ont-ils été bien présentés aux habitants ?

Par quel bout commenceront les travaux du centre-ville ?

La clarté ne règne pas toujours dans les projets municipaux (qui, soit dit en passant, prennent chaque mois quelques jours de retard de plus : reportez-vous aux promesses de 1991...). En février dernier, une exposition réalisée par la Mairie semblait indiquer que les travaux de rénovation commencent par les immeubles E.d.F. près de l'Hôtel de Ville, soit au Sud de la zone. Certains

croient même se souvenir que M. le Maire avait parlé du début 1994... Au détour d'une discussion sur la rénovation

Le Conseil du 26 mai dernier a voté la création d'un poste d'adjoint municipal de haut niveau chargé de "manager" la communication du Maire ! Espérons que cela contribuera à améliorer la qualité de l'information.

tion de la salle municipale, il apparaît aujourd'hui que les priorités sont inversées. C'est au Nord aux environs du hall d'animation que devraient retentir les premiers coups de pioche dans quelque 18 mois. En effet, avant de démolir le hall, il faut pousser maintenant très vite le dossier de réaménagement de la salle municipale, qui traîne depuis plusieurs années et qui vient d'ailleurs d'être bloqué pour des questions de sécurité : il faudra doubler le nombre des escaliers de dégagement. Quoi qu'il en soit, la démarche de réalisation du centre ville est-elle bien une approche cohérente ?



Vers la fin des voitures-ventouses dans les rues

L'idée de départ retenue par M. le Maire est intéressante. Il a entrepris de jumeler l'exploitation du parc de stationnement de la gare et des parcmètres de surface. Cela devrait permettre de drainer le maximum de voitures vers les trois niveaux de parkings souterrains qui, vingt ans après l'inauguration, ne sont pas encore utilisés à plein. Certes,

suite page 4 →

Les régies de quartier

L'aventure des régies est née en 1981 du ras-le-bol des habitants du quartier de Alma-Gare à Roubaix, de vivre dans des cités dégradées, et qui ont entrepris de participer à leur entretien.

Ce mouvement, dont la marque est déposée, est doté d'une charte, d'un livret méthodologique et bientôt d'un manifeste.

Aujourd'hui les régies offrent sur l'ensemble de la France l'équivalent de 1500 postes à temps plein conçus comme un sas vers l'emploi

La municipalité de Bourg-la-Reine a conclu avec la société GSF un contrat de 1,2 MF pour le nettoyage. On peut facilement imaginer qu'une partie de cette somme pourrait servir au fonctionnement de régies de quartier pour l'entretien. Ce serait un moyen de responsabiliser les habitants sur les affaires de leur quartier et de créer des emplois dans la commune.





DU CÔTÉ DU CONSEIL... (suite de la page 3)

il faut s'attendre à une augmentation que nous espérons modérée, des tarifs et des contraintes pour les automobilistes, notamment à l'Ouest de la ligne de chemin de fer. C'est malgré tout un dossier qui a l'air de se tenir. Pour la petite histoire cependant, on notera que l'avant-projet a été concocté par une instance municipale non-officielle (pour ne pas dire fantôme). Ce sont les nouvelles règles de la récente loi "SAPIN" qui ont obligé M. le Maire à faire passer, dans sa seconde phase (les options de base étant déjà fixées), le dossier devant une commission comportant un représentant de l'opposition municipale.

Des augmentations notables des coûts pour les usagers

C'est un dossier bien différent des précédents, mais qui montre là aussi comment sont gérées les différentes questions par le Maire de Bourg-la-Reine. Le bulletin municipal a indiqué que le Conseil cherchait à limiter dans notre ville l'accroissement des impôts au niveau de l'inflation. Certes, c'est un effort des plus louables et contre lequel personne ne s'insurgera ! Mais le 26 mai, tous les tarifs des installations sportives, du ramassage scolaire, des études dirigées ont enregistré des hausses de 6 % à 8 %... Seule l'opposition a voté contre ces augmentations importantes, supportées par les seuls budgets des familles, et qui dépassent

largement le niveau de l'inflation. La démarche est symptomatique : par petites touches, quelques pour-cent par an ici, quelques règles d'urbanisme par là, on rend la vie de plus en plus difficile pour les familles à Bourg-la-Reine... La municipalité en est consciente. Sa réponse invariable est de dire qu'elle est prête à regarder tous les cas difficiles. Soit ! La volonté de la Mairie est sans doute réelle. Encore faut-il que le chef de famille accepte d'aller quémander, et cette manière de faire crée,

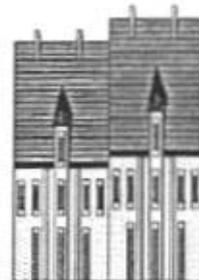
HUIT A LA DIZAINE

*On nous a annoncé, du 5 au 12 juin, la dizaine commerciale : elle ne fait que huit jours !
Le compte n'y est pas !*

de toute façon, un climat détestable. Les familles s'en vont. Rien d'étonnant à ce que la population vieillisse plus que dans le reste de la région...

Ce sont, à travers toutes ces questions, parfois complexes dans les détails, que se fixent les grandes lignes de la politique municipale. Des débats plus larges, au niveau du Conseil Municipal certes, mais surtout avec toutes les associations concernées par les différents problèmes traités, et - pourquoi pas ? - sur les sujets les plus importants, avec la population dans un dialogue n'excluant, *a priori*, aucune solution, permettraient une meilleure gestion de notre ville.

Une bonne idée... mais...



La "Journée pour la Cité" organisée par la Mairie le 15 Mai 1993 dans le but de

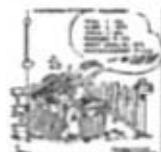
mettre en valeur l'altruisme et le civisme, avec cette remarque à laquelle nous souscrivons : "... le mal-être dans les villes est souvent dû - et se traduit - par l'absence de communication entre voisins, riverains et concitoyens", voilà une très bonne idée ! Mais ces valeurs que l'on a voulu si justement favoriser sont déjà largement pratiquées à Bourg-la-Reine, dans les diverses associations. Alors pourquoi une fois de plus avoir ignoré ces associations ? Pourquoi essayer de susciter un volontariat en dehors d'elles ? La participation des associations à cette manifestation lui aurait donné l'animation et le dynamisme qui faisaient tristement défaut ce matin-là.



Le saviez-vous ?

Il existe, près d'ici une déchetterie accessible au public de toutes les communes, à la Poterne des Peupliers (Paris-XIII^e), tout près de Gentilly, en allant d'Arcueil vers la Butte-aux-Cailles. Elle accueille tous les métaux ferreux, piles, batteries automobiles, huiles de vidange... Le Bulletin municipal vous l'avait caché !

Ont participé à ce numéro : Claude Chanut, Blandine Daniel, Jean Fauré, Isabelle et Michel Labrousse, Thierry Lauret, Jean-Louis Pérignon, Olivier Richard, Lucien Sellier.



Le traitement... (suite de la page 3)

papier malgré la conjoncture signalée plus haut (750 F/t, pour le papier/carton), alors que le verre ne rapporterait que 150 F/t.

Parallèlement, *Evocomballage* va initier des "Opérations Innovantes" : sur 3 ans, 10 grandes opérations et 50 opérations limitées, avec un budget pour la France de 60 MF. Voilà qui est de nature à stimuler l'imagination et à susciter des initiatives au niveau des communes ou des regroupements de communes.



BULLETIN D'ADHESION à CITOYEN à Bourg-la-Reine

NOM Prénom _____

ADRESSE _____ Téléphone (éventuellement) _____

déclare adhérer à l'association et verse ma cotisation pour 1993

Date et signature:

La cotisation est de 100 F (minimum) et donne droit au bulletin d'informations (4 par an en principe). Le chèque doit être libellé à l'ordre de **CITOYEN à BOURG-LA-REINE** et envoyé ou déposé avec ce bulletin d'adhésion chez Jean-Louis PÉRIGNON, 12 bis rue des Blagis, Bourg-la-Reine.